

DSTORAGE
CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX PRESTATIONS
D'HEBERGEMENT DE MESSAGERIES ELECTRONIQUES

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels DStorage fournit au Client des Services consistant dans la fourniture d'une ou plusieurs messagerie(s) électronique(s).

Les Services décrits aux présentes sont soumises aux Conditions Générales de Vente et les termes commençant par une majuscule ont le sens tel que défini dans les Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Particulières sont complémentaires des Conditions Générales de Vente de DStorage et constituent ensemble le Contrat entre le Client et DStorage. En cas de conflit entre les Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières, les Conditions Générales de Vente prévaudront.

ARTICLE 2 : PRESTATIONS D'HEBERGEMENT

Par les présentes, DStorage fournit au Client les Services consistant dans l'hébergement et la mise à disposition au Client d'un espace de stockage d'une ou plusieurs messagerie(s) électronique(s).

A cette fin, DStorage a mis en place les moyens matériels et technologiques nécessaires pour fournir au Client les Services.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DE DSTORAGE

Article 3.1. Fourniture d'un espace de stockage et d'une ou plusieurs messagerie(s) électronique(s)

Le Client dispose de la faculté de choisir entre plusieurs modèles de messagerie électronique dont la description et les tarifs figurent sur le site Internet <http://www.dstorage.fr>

Les tarifs sont susceptibles de faire l'objet d'évolutions pendant la durée du Contrat.

Le Client a, en effet, la possibilité de faire évoluer les Services en fonction de ses besoins en contactant préalablement DStorage par le biais de son interface de gestion en ligne disponible dans un espace dédié sur le site Internet <http://www.dstorage.fr>

Selon ses disponibilités, DStorage répondra aux besoins du Client dans les meilleurs délais moyennant le règlement du prix de cette évolution définie par DStorage.

Article 3.2. Fonctionnalités

Le Client bénéficiera des fonctionnalités définies par DStorage qui sont offertes par le logiciel Zimbra Pro + Mobile.

Ce logiciel est utilisé par DStorage pour fournir les Services au Client.

Le Client reconnaît par les présentes que DStorage pourra faire évoluer ces fonctionnalités à tout moment et sans préavis.

Article 3.3 Hot Line

DStorage met à disposition du Client un service d'assistance technique sur le site internet <http://www.dstorage.fr>.

Article 3.4 Sécurité

DStorage a mis en place des solutions techniques pour protéger les informations du Client, notamment contre toute perte, utilisation, accès non autorisé, divulgation, altération, ou destruction et assurer l'intégrité de son réseau local et ses serveurs contre tout acte de malveillance extérieur et toute attaque informatique connue (firewall, sécurité technique et physique, incendie, climatisation, alimentation électronique,...).

Un service de sauvegarde des données pourra être proposé au Client par DStorage.

DStorage utilise le standard industriel SSL de cryptage technologique (Secure Socket Layer), un serveur sécurisé, et tout autre moyen de protection physique et procédurale pour assurer la sécurité des informations du Client.

Le client ne pourra en aucun cas interpréter ce service comme une offre destinée à des envois de courriers électroniques non sollicités tels que visés à l'article 4.6 des présentes.

Malgré toutes ces mesures, le Client reconnaît par les présentes que le système de sécurité de DStorage n'est pas impénétrable ou infaillible et que DStorage ne peut garantir la sécurité des bases de données ou que les informations personnelles du Client ne seront interceptées lorsque le Client les communique sur Internet.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DU CLIENT

Article 4.1. Identifiants et mots de passe

En application des Conditions Générales de Vente, le Client est seul responsable de ses identifiants et mots de passe nécessaires à l'utilisation de la ou des messagerie(s) électronique(s) mise(s) à sa disposition.

DStorage se dégage de toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des identifiants et mots de passe mis à la disposition du Client.

En cas de perte ou d'oubli de son identifiant et/ou mot de passe, le Client peut demander un nouveau mot de passe en utilisant la fonction « oubli de mot de passe » accessible sur le site Internet <http://www.dstorage.fr>.

Article 4.2. Accès Internet

Afin d'utiliser les Services souscrits, le Client déclare disposer d'un accès à Internet, des équipements de télécommunications requis et logiciels et des connaissances techniques suffisantes lui permettant de paramétrer les Services souscrits.

Le choix d'un fournisseur d'accès à Internet est à la charge du Client et relève de sa responsabilité. Le Client demeure également responsable de ses équipements informatiques.

Article 4.3 Utilisation des Services

Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services souscrits pour transmettre, pour diffuser ou utiliser de quelque manière que ce soit toute information illégale, outrageante, diffamante, offensante, contraire aux bonnes mœurs, obscène ou menaçante, susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou à la vie privée ou pour les besoins d'une activité illégale ou contraire aux bonnes mœurs.

Article 4.4 Serveurs

Le Client s'engage également à ne porter atteinte aux serveurs sur lesquels la messagerie sera hébergée notamment en utilisant des programmes informatiques permettant de perturber le fonctionnement et les performances des serveurs.

La remise en état du serveur endommagé pourra faire l'objet d'une réparation financière au profit de DStorage.

Enfin, le Client s'engage à ne pas dépasser l'espace disque alloué par DStorage. En cas de dépassement, DStorage se réserve le droit de facturer au Client l'espace supplémentaire utilisé par le Client.

Article 4.5 Contenu de la messagerie électronique

Le Client est seul responsable des contenus figurant dans sa messagerie électronique. A ce titre, le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir et éviter que DStorage puisse voir sa responsabilité engagée du fait de la nature des contenus figurant dans la messagerie électronique.

Le Client reconnaît le statut d'hébergeur à DStorage au sens de l'article 6-I-2 de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique n°575-2004 du 21 juin 2004.

Article 4.6 Courriers non sollicités

Le Client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités des Services pour envoyer des messages non sollicités en grand nombre (SPAM).

A ce titre, DStorage se réserve le droit de mettre en place des outils logiciels empêchant ces pratiques.

Le Client s'engage également à ne pas télécharger, transmettre par courrier électronique ou par tous moyens des courriers électroniques et/ou fichiers contenant des virus ou plus généralement tout programme visant notamment à interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou réseau de télécommunication.

DStorage se réserve le droit de suspendre les services de messagerie du Client lorsque le Client ne se conforme pas aux stipulations précédentes ou lorsque le Client utilise les Services dans des conditions ou à des fins qui pourraient porter atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité du réseau de DStorage.

ARTICLE 5 NOM DE DOMAINE

Dans le cadre de la mise à disposition au Client d'une ou plusieurs messagerie(s) électronique(s), le Client peut soit bénéficier de l'un des domaines proposés sur le site Internet <http://www.dstorage.fr>, soit bénéficier d'un nom de domaine propre géré directement par le client ou dont la gestion sera confiée à DStorage.

A ce titre, à la demande expresse et préalable du Client qui devra s'être assuré de la disponibilité du nom de domaine, DStorage pourra prendre en charge l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine auprès des bureaux d'enregistrement compétents en la matière.

A cet effet, le Client devra fournir, à première demande de DStorage tous les documents nécessaires. La demande d'enregistrement est faite au nom et pour le compte du Client et le Client reste responsable du choix du nom de domaine dont l'enregistrement est confié à DStorage.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Les Services sont soumis aux tarifs prévus figurant sur le site Internet <http://www.dstorage.fr> en vigueur.

Néanmoins, les Services ayant fait l'objet d'un devis et de prestations particulières « sur mesures » sont soumis aux tarifs définis dans le bon de commande correspondant.

Les frais d'inscription ainsi que le premier terme de l'échéance doivent avoir été réglés par le Client avant la mise en place de son compte.

La réactivation du compte du Client après suspension ou interruption de Services par DStorage du fait d'un non paiement d'une échéance entraînera de la part du Client le paiement d'une indemnité supplémentaire fixée par DStorage au titre des frais de dossier, nonobstant le paiement d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal et de tous frais engagés par DStorage au titre de la restauration des Services.

Les autres modalités de facturation et de paiement applicables sont celles prévues dans les Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 7 : EVOLUTION DES SERVICES

En application des Conditions Générales de Vente, DStorage peut modifier à tout moment moyennant information préalable du Client les fonctionnalités des Services sans préavis et en l'absence de tout paiement d'indemnités que le Client pourrait réclamer à DStorage.

ARTICLE 8 : EXPIRATION DES SERVICES D'HEBERGEMENT

Le Client peut décider de mettre fin unilatéralement à la fourniture des Services en respectant les dispositions des Conditions Générales de Vente.

Les montants déjà versés par le Client seront définitivement acquis à DStorage.